

Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité "performance sportive" - Mentions : " 24 disciplines sportives" (cf. liste dans base légale)

RNCP4911 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DESJEPS — Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15454
Code(s) ROME	G1204, K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

7 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 7 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE DE RESSOURCES D EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19330159500016	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19310098900014	Former et organiser l'évaluation
CREPS D'ILE DE FRANCE	19921619300037	Former et organiser l'évaluation
FEDERAT FRANC SAVATE BOXE FRANCDISC ASS	30976861200025	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME	78444876300036	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION FRANCAISE DE NATATION	77569580200063	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT NATIONAL DU SPORT DE L EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE	13001080400016	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le directeur sportif exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'performance sportive' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière du suivi financier et politique du projet sportif de la structure.

1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres

Il encadre les athlètes dans le cadre de la compétition.

Il encadre des stagiaires dans le cadre de formation de formateurs.

2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation

Il pilote un système d'entraînement.

Il organise le système de l'entraînement.

Il analyse les facteurs de la performance sportive individuelle ou collective dans son champ d'expertise.

Il évalue le système d'entraînement.

Il formalise les bilans sportifs.

Il conduit l'évaluation du système de travail.

Il procède à l'évaluation des membres de l'équipe technique.

3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige

Il prépare le projet stratégique de performance dans un champ disciplinaire.

Il formalise un projet de développement.

Il accompagne l'équipe dans l'analyse de son organisation de travail.

Il négocie le plan de formation du personnel.

Il définit le fonctionnement financier de la direction sportive.

Il rend compte de la mise en oeuvre de la délégation.

Il évalue la pertinence du fonctionnement administratif de la direction sportive.

Il explique les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés.

Il propose aux instances dirigeantes de nouvelles perspectives de développement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées :

1

Accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance.

Accompagner les stagiaires en formation de formateurs.

Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants

2

Concevoir le plan de performance sportive.

Définir les axes de la préparation physique des athlètes.

Définir les axes de la préparation mentale des athlètes dans le respect de l'intégrité morale et physique de la personne.

Planifier la préparation de la performance sportive.

Concevoir les dispositifs d'évaluation.

Conduire l'évaluation du projet de la performance.

Organiser des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

Encadrer la discipline sportive en sécurité.

3

Construire la stratégie d'une organisation du secteur.

Proposer des scénarios de développement susceptibles de répondre à la demande des prescripteurs dans le cadre des objectifs sportifs.

Préparer la prise de décision.

Elaborer un projet de développement.

Mobiliser les instances dirigeantes élues.

Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur.

Analyser le compte de résultat et le bilan annuel.

Rendre compte de la mise en oeuvre de la délégation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le directeur sportif travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Directeur, directeur sportif, directeur technique, cadre technique, entraîneur cadre..

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'entraîneur est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le DES JEPS.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé, outre son président et à parts égales :

- de formateurs et de cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents du ministère chargé de la jeunesse et des sports ;
- de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés, choisis sur proposition des organisations représentatives.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé, outre son président et à parts égales :

- de formateurs et de cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents du ministère chargé de la jeunesse et des sports ;
- de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés, choisis sur proposition des organisations représentatives.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 467 €
Selon la branche	6 000 € – 8 467 €
Prise en charge	Branches concernées
8 467 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 887 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) :

Ministère des sports :

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4911/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	26
Parcours menés à terme	51
Taux d'achèvement	196 %
Période	02/2022 – 06/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	75
Montant total engagé	341 156 €
Coût moyen par dossier	4 549 €
Durée moyenne	622 h
Période	04/2020 – 08/2024
France compétences	37 %
Reste à charge titulaire	23 %
Régions	20 %
État	15 %
Entreprise	4 %

